



MAIRIE de MIJOUX
Rue Dame Pernette
01410 Mijoux

<p style="text-align: center;">TRAVAUX DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 20 juillet 2011</p>

La réunion s'est ouverte à 20 h 00, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves LAPEYRERE, Maire.
Etaient présents : tous les membres en exercice, à l'exception de :

Absent :

Excusés : Mrs Serge LEBEAU, Mr Jacques TIMMERMANS donne pouvoir à Mr Patrice MELOT

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Yves LAPEYRERE

I. Convention avec L'Etablissement Public Foncier de l'Ain

Monsieur Le maire présente au Conseil Municipal le projet de convention avec l'Etablissement Public Foncier de l'Ain concernant le portage d'une acquisition foncière au lieu dit « La Poste » à Mijoux pour une surface de 22 hectares environ moyennant un prix d'acquisition de 270.000 €.

Selon cette convention, l'Etablissement Public Foncier de l'Ain assurera le financement de l'opération durant 4 années au terme desquelles la Commune s'engage à lui racheter le tènement au prix d'acquisition.

Le projet de PLU, actuellement en cours de validation, prévoit la construction sur la zone correspondant à l'ancienne ZAC du Village d'un projet de construction de 16 logements en remplacement du projet de construction initialement prévu sur le site de « La Bussode ».

Cette partie du tènement concerné, constructible à court et moyen terme (sous condition de validation du PLU) représente environ 2 hectares, le reste du tènement, actuellement utilisé pour partie en hiver comme piste de ski, représente une réserve foncière particulièrement intéressante pour les projets de développement touristique futur.

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve le projet et autorise le Maire à signer la convention avec l'EPF telle qu'annexée à la présente.

II. Questions et délibérations diverses

Présentation du projet de permis de construire du bâtiment SEMCODA rue Le Val Mijoux. Monsieur Le Maire présente au Conseil les plans du projet de bâtiment SEMCODA prévu rue Le Val Mijoux. Ce projet va faire l'objet d'un permis de construire qui va être déposé en Mairie dans les semaines à venir, sous réserve de l'acceptation de ce permis, les travaux relatifs à ce projet devraient débuter courant mars 2012.

Il est 21 heures, rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée.